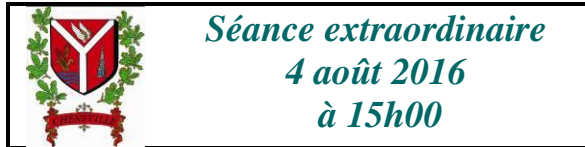


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 4 août 2016, à **15h00**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences : madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Octroi du contrat de déneigement des trottoirs 2016-2019**
4. **Parole au public**
5. **Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-08-197

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 15h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-08-198

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS 2016-2019

2016-08-199

Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des trottoirs 2016-2019

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour l'entretien hivernal des trottoirs de la municipalité pour 2016-2019;

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 28 juillet 2016, pour 3 années de contrat, incluant les taxes, est le suivant :

-Daniel Lamoureux
134 797.55\$

-Excavation Proulx et fils inc.
142 062.87\$

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de la plus basse soumission ne sont pas tous présents;

ATTENDU QU' un délai a été octroyé à Monsieur Lamoureux afin de lui permettre de remédier aux manques constatés, incluant le fait de déposer une attestation fiscale valide, ce qui n'a pas été fait par ce dernier;

ATTENDU QU' une opinion juridique a été demandée auprès de la firme Marceau Soucy Boudreau Avocats,

ATTENDU QUE la firme conclut que, vu l'absence de l'attestation fiscale valide, la soumission de Daniel Lamoureux doit être rejetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu à l'unanimité

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la signature du contrat avec Excavation Proulx et fils inc. au montant total de 142 062.87\$ taxes incluses pour 3 ans;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-08-200

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 15h08.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière